

DROIT ADMINISTRATIF

Titre

Droit administratif

Auteur(s)

LIGNIERES, Paul ; PLESSIX, Benoît ; STAHL, Jacques-Henri (directeurs)

BAZEX, Michel ; BRENET, François ; EVEILLARD, Gweltaz, IDOUX, Pascale (rédacteurs)

Date

1954 (création)

1962

Éditeur(s)

LexisNexis SA

Support

Base de données en ligne

Type de document

Revue

Périodicité

Mensuelle

Source du droit

Jurisprudence - Doctrine

Domaines du droit

Droit public

Droit administratif

Contenu

- Doctrine

- Décisions jurisprudentielles annotées
- Textes : références de publication et renvoi aux fascicules des Juris-Classeurs concernés par le sujet

Type de classement

Méthodique :

- Partie I : Repère
- Partie II : Alertes
- Partie III : Etudes
- Partie IV : Commentaires
- Partie V : Fiche pratique

Clefs d'utilisation

Un sommaire succinct en couverture de chaque numéro.

Un sommaire détaillé dans chaque numéro mensuel.

Tables mensuelles :

- table chronologique de jurisprudence
- table de doctrine administrative

Tables annuelles (supplément à la revue de décembre) :

- table des auteurs
- table des études, chroniques et dossiers
- index alphabétique général
- table chronologique de jurisprudence
- table alphabétique du nom des parties
- table des fiches pratiques

Notes

- Historique des titres de la revue :

1954 -1961 : Revue pratique de droit administratif (aux Editions techniques)

- Revue disponible sous un autre format : en accès payant sur le site de l'éditeur LexisNexis (antériorité : depuis le 01-01-2000). Mise à jour mensuelle en ligne, en milieu de mois, décalage de 2 semaines environ par rapport à la publication papier.

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), mise à jour Cathy SIMON-BLOCH (ENA)

Liens

<http://boutique.lexisnexis.fr/4516-droit-administratif>

Date de création

05-12-2014

Date de mise à jour

18-01-2018

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).